

Encouragement du cinéma
3 209 868 000 CHF

Encouragement du cinéma 2020

Plan de répartition

Collaboration internationale
6 124 000 CHF

Encouragement à
la culture
cinématographique
9 927 100 CHF

Patrimoine cinématographique
et archiverie
9 517 700 CHF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Sommaire

<u>Plan de répartition</u>	4
<u>Montants maximaux : Mesures nationales</u>	6
<u>Montants maximaux : Mesures internationales</u>	8
<u>Calendrier</u>	12
<u>Info</u>	14

Plan de répartition

CHF

Encouragement du cinéma	32 036 800
PRODUCTION	27 775 000
Aide liée au succès (production / auteurs)	4 575 000
Aide sélective	16 800 000
Film de fiction (scénario, réalisation, postproduction)	10 300 000
Film documentaire (développement de projet, réalisation, postproduction)	3 500 000
Film d'animation (développement de projet, réalisation, postproduction)	1 000 000
Coproduction minoritaire avec réalisateur étranger	2 000 000
Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse	6 000 000
Aide additionnelle svizzera italiana 2016–2020	400 000
EXPLOITATION DE FILMS, DIVERSITÉ DE L'OFFRE	3 791 800
Aide liée au succès (cinéma / distribution)	2 050 000
Promotion et diversité	1 741 800
Aide à la distribution de films suisses et coproductions avec réalisation suisse	850 000
Aide à la distribution de films arthouse étrangers	391 800
Promotion de la diversité de l'offre dans les salles de cinéma	500 000
PRIX DU CINÉMA SUISSE (PRIMES)	470 000
Encouragement à la culture cinématographique	9 927 100
PROMOTION, FESTIVALS, MÉDIATION, PUBLICATIONS	7 909 100
Montant frais d'exploitation Swiss Films	2 800 000
Festivals	3 380 000
Film de diplôme prix du cinéma suisse	7 500
Médiation - accès à la culture cinématographique	615 000
Publications de cinéma, périodiques	355 000
Archivage à long terme du patrimoine cinématographique "retour sur pellicule"	751 600
FORMATION CONTINUE	2 018 000
Montant frais d'exploitation Focal	1 220 000
Programmes spéciaux Focal (incl. Stage Pool 2020)	798 000

Patrimoine cinématographique et archivage	9 517 700
Montant frais d'exploitation Cinémathèque Suisse	7 516 200
Numérisation du patrimoine cinématographique suisse	721 500
Projet archive numérique	1 280 000

Collaboration internationale	6 124 000
MESURES COMPENSATOIRES MEDIA	5 324 000
Développement de projet	1 140 000
Projet individuel	700 000
Ensemble de projets (slate funding)	440 000
Aide à la distribution	2 300 000
Encouragement sélectif à la distribution	700 000
Aide à la distribution liée au succès	1 600 000
Festivals et marchés	720 000
Programmation de festivals	150 000
Programmation de festivals projets spéciaux 2020	100 000
Promotion des marchés et de l'accès au marché	250 000
Accès au marché projets spéciaux 2020	220 000

Formation continue	520 000
Promotion de programmes de formation continue	330 000
Formation continue projets spéciaux 2020	190 000
Montant frais d'exploitation MEDIA Desk Suisse	442 000
Obligations de l'année précédente	202 000
PRÉSENCE INTERNATIONALE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE	800 000
Encouragement à l'exportation de films suisses	700 000
Participation à des formations continues internationales	100 000

Crédit européen	745 000
Contribution à Eurimages (Conseil de l'Europe)	745 000

Recettes de la redevance télévision	50 000
--	---------------

Montants maximaux : Mesures nationales

	CHF
Encouragement du cinéma	
TRAITEMENT FILMS DE FICTION	
Bonifications de l'aide liée au succès	20 000
Step-outline (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	30 000
TRAITEMENT DE FILMS DOCUMENTAIRES ET D'ANIMATION	
Bonifications de l'aide liée au succès	15 000
SCÉNARIO	
Aide à l'écriture de scénario	30 000
Aide à l'écriture de scénario avec coûts supplémentaires ¹	70 000
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS*	
Film de fiction (uniquement avec les bonification de l'aide au succès)	150 000
Film documentaire dès 60 minutes	50 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	30 000
Film d'animation dès 60 minutes	200 000
Projet transmédia	50 000
RÉALISATION¹	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	80 000
Film de fiction dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	80 000
Film documentaire dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ³	300 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ⁴	150 000
Coproduction avec réalisateur étranger ⁴	100 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	100 000

Film d'animation dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse ¹	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse ²	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger ³	300 000
RÉALISATION¹	
Film de diplôme	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	40 000
Film de fiction dès 60 minutes	80 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	25 000
Film documentaire dès 60 minutes	40 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	40 000
Film d'animation dès 60 minutes	80 000
POSTPRODUCTION	
Pour les films dès 60 minutes avec réalisateur suisse*	50 000
PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT DANS LA CINÉMATOGRAPHIE EN SUISSE⁵	
Pour les films dès 60 minutes*	600 000
Aide à la distribution et aux entreprises de projection	
AIDE À LA DISTRIB. DE FILMS SUISSES ET COPROD. AVEC RÉALISATEUR SUISSE⁶	
Montant par séance éligible ⁶	100
AIDE À LA DISTRIBUTION DE FILMS D'ART ET D'ESSAI ÉTRANGERS⁷	
Montant par séance éligible ⁷	100
Montant maximal par entreprise de distribution	80 000
AIDE AU CINÉMA D'ART ET D'ESSAI	
Promotion de la diversité, contribution maximale par salle de cinéma	5 000

* La demande doit impérativement venir d'une société de production indépendante

** La demande doit impérativement venir d'une entreprise de distribution enregistrée

Montants maximaux : Mesures internationales

CHF

Encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse	
AIDE À L'EXPORTATION¹	
Pays prioritaires Allemagne, France, Autriche, Italie	50 000
Autres pays européens	30 000
ENCOURAGEMENT DE LA PART. À DES FESTIVALS ET REMISE DE PRIX À L'ÉTRANGER	
Participation festivals films suisses et coproductions ²	20 000
Participation aux Oscars meilleur film étranger	40 000
FORMATION CONTINUE	
Encouragement de la participation aux formations continues internationales	15 000

Mesures compensatoires Media

Développement de projets	
PROJETS INDIVIDUEL	
Films de fiction dont le budget ne dépasse pas 1.65 million de francs	33 000
Films de fiction d'un budget supérieur à 1.65 million de francs	55 000
Films documentaires	27 500
Films d'animation	66 000
ENSEMBLE DE PROJETS (SLATE FUNDING)	
Ensemble de 3 à 5 projets	220 000

Aide à la distribution	
AIDE SÉLECTIVE À LA DISTRIBUTION³ (Nombres d'écrans)	
1 à 7	5 830
8 à 14	10 010
15 à 24	14 300
25 à 39	22 880
40 à 59	31 460
60 à 99	64 020
100+	111 210

Festivals et marchés

FESTIVALS DE FILMS (Nombre de films européens montrés)

Moins de 40	30 000
40 à 60	39 000
61 à 80	45 000
81 à 100	51 000
101 à 120	61 000
121 à 200	70 000
Plus de 200	83 000

FESTIVALS DE FILMS DE COURT MÉTRAGE (Nombre de films européens montrés)

Moins de 150	21 000
150 à 250	28 000
Plus de 250	36 000

Notes

Montants maximaux : Mesures nationales

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50 % des coûts imputables (ou de la part suisse en cas de coproduction). La part des aides financières fédérales ne peut dépasser 70 % des dépenses imputables. Pour les films qui ne sont pas exploités en salles, la contribution fédérale pour l'ensemble du projet ne peut excéder le montant versé par la chaîne de télévision coproductrice, d'autres entreprises de médias ou des institutions de formation et de formation continue.

1 – 4

Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants

- 1 CHF 1 500 000
- 2 CHF 1 000 000
- 3 CHF 500 000
- 4 CHF 150 000

Les critères suivants sont déterminants pour la reconnaissance d'exceptions :

- Rapport du projet à la Suisse, en particulier le lieu de tournage, le lien culturel du thème ou du protagoniste principal, l'effet économique ainsi que la participation artistique et technique.
- La nécessité financière, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements publics étrangers confirmés.
- L'intérêt suisse par rapport à une coproduction, en particulier la réciprocité entre les pays, la capacité de pouvoir tenir la part majoritaire pour des projets avec production suisse déléguée ou la capacité de maintien de la part minimale requise pour une reconnaissance.

5

La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse peut être cumulée dans les limites de la part maximale allouée par la Confédération.

6

Maximum de séances éligibles :

- Première région linguistique : 180
- Deuxième région linguistique : 60
- Troisième région linguistique : 20

Montants additionnels pour une exploitation dans plus d'une région linguistique :

- 6000 francs pour une exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande
 - 4000 francs pour une exploitation au Tessin et dans au moins une autre région linguistique
- Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20000 et jusqu'à 60000 entrées. En moyenne, minimum 10 entrées par séance.

7

Maximum de séances éligibles : 200

Montants additionnels pour une exploitation au Tessin : 2000 francs

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 30000 et jusqu'à 60000 entrées. En moyenne, minimum 10 entrées par séance.

Notes

Montants maximaux : Mesures internationales

1

Demande par la société de production suisse indépendante, max. 50% des coûts imputables sont pris en charge.

Clé de réduction de l'aide à l'exportation : La hauteur de la dernière tranche se calcule sur la base des recettes d'un film. Les recettes = Produits incluant les subventions après déduction du total des coûts imputables, divisé par deux. Si ce montant calculé est positif, ce dernier sera déduit de la dernière tranche.

2

Les contributions sont échelonnées par festival. Renseignements auprès de Swiss Films.

3

Le nombre d'écrans de la meilleure semaine dans chaque région linguistique sera cumulé.

Calendrier

Film de fiction

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

Délais	Séances
13.01.20	16.03. – 20.03.20
14.04.20	08.06. – 12.06.20
13.07.20	14.09. – 18.09.20
05.10.20	30.11. – 04.12.20

Film documentaire

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

Délais	Séances
13.01.20	09.03. – 13.03.20
14.04.20	15.06. – 19.06.20
13.07.20	07.09. – 11.09.20
05.10.20	07.12. – 11.12.20

Film d'animation

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

Délais	Séances
13.01.20	03.03.20
14.04.20	02.06.20
13.07.20	01.09.20
05.10.20	24.11.20

Coproductions minoritaires

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

Délais	Séances
13.01.20	24.02.20
14.04.20	25.05.20
13.07.20	18.08.20
05.10.20	10.11.20

Promotion de l'investissement dans la cinématographie

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Projets transmédia

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Postproduction

Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Autres délais

Aide à l'exportation de films suisses

27.03.20, 19.06.20, 09.10.20, 11.12.20

Aide au démarrage de films suisses avec réalisateur suisse

Au plus tard un jour avant la sortie du film

Aide à la distribution des films d'art et d'essai étrangers

Au plus tard un jour avant la sortie du film

Eurimages

22.01.20, 16.04.20, 25.08.20, 20.10.20

Délais d'inscription aide liée au succès

Films et bénéficiaires

En principe avant la sortie du film

Participation de longs métrages et de courts métrages à des festivals de film en 2020

Jusqu'au 31.12 de l'année de participation

Les films qui ont reçu une contribution de l'OFC pour l'aide sélective à la production sont déjà préenregistrés à l'aide liée au succès. Certaines données comme la clé de répartition entre les bénéficiaires des mêmes catégories ainsi que les participations à des festivals doivent être annoncées à l'OFC jusqu'à la fin de l'année respective.

Délais mesures

compensatoires MEDIA

Projets individuels

02.04.20, 08.10.20

Ensemble de projets (slate funding)

18.06.20

Aide sélective à la distribution

20.03.20, 16.10.20

Soutien automatique à la distribution fonds générés

03.04.20

Soutien automatique à la distribution réinvestissement

01.07.20-30.06.21

Formation continue

08.05.20

Participation formation continue

Entrée à tout moment, au plus tard deux semaines avant le début de la formation

Accès au marché

23.04.20, 22.10.20

Festivals

23.04.20, 22.10.20

Participation aux formations continues internationales

En tous temps, mais au plus tard deux semaines avant le début de la formation

Sous réserve de modifications

Informations supplémentaires sous: www.bak.admin.ch

Info

Communication

La newsletter de la section cinéma vous informe régulièrement des mises au concours, des rendez-vous de la coproduction, de la collaboration européenne, des résultats de l'encouragement du cinéma, etc. Abonnez-vous à la newsletter: www.bak.admin.ch/film → Actualité

Informations juridiques

Vous trouverez les régimes d'encouragement du cinéma et l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma sur: www.bak.admin.ch/film → Informations juridiques

Contact à la section cinéma

Questions sur la culture cinématographique, la promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse ou renseignements d'ordre général: cinema.film@bak.admin.ch

Questions sur l'aide sélective (demandes, versements, montants réinvestis de l'aide liée au succès, etc.): selektive@bak.admin.ch

Questions sur l'aide liée au succès (inscriptions, calcul des bonifications, etc.): succes-cinema@bak.admin.ch

Questions sur l'aide liée aux salles et à la distribution, la diversité de l'offre et le genre: diversite-cinema@bak.admin.ch

Autres contacts

Questions et renseignements d'ordre général sur les mesures compensatoires MEDIA de la Confédération: MEDIA Desk Suisse
info@mediadesk.ch, T +41 43 960 39 29, www.mediadesk.ch

Questions et renseignements sur l'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse.
Swiss Films: info@swissfilms.ch, T +41 43 211 40 50, www.swissfilms.ch

Office fédéral de la culture

Section cinéma

Hallwylstrasse 15
3003 Bern
T +41 58 462 92 71
cinema.film@bak.admin.ch

1 Office fédéral de la culture
